

Initiatives parlementaires

concernant une journée nationale des grands-parents, déposé le 27 septembre dernier par mon collègue de Don Valley-Nord.

Je félicite le député pour cette heureuse initiative à l'effet de déclarer le deuxième dimanche de septembre de chaque année comme la journée nationale des grands-parents pour l'ensemble du Canada. Il peut compter sur mon entier soutien à cet effet, ainsi que sur l'appui du Bloc québécois. Je suis particulièrement sensible à cette proposition car je suis moi-même grand-père et je représente le comté de Bourassa à Montréal-Nord où 15 p. 100 de la population est âgée de 65 ans et plus.

En 1994, a été fondée l'AQDR de Montréal-Nord, filiale de l'Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées dont l'objectif essentiel est l'amélioration des conditions de vie de ces personnes: revenu, fiscalité, santé, logement, transport, politique sociale, etc. Plus de 300 personnes ont déjà adhéré à cet organisme.

Je tiens à exprimer dans cette Chambre ma profonde gratitude et mes cordiales félicitations aux membres de l'exécutif élus lors de la récente assemblée annuelle tenue le 29 mai dernier, avant-hier, soit M. Jean-Claude Potvin, président; M. Roger Lagacé, vice-président; M^{me} Pierrette Vallières, secrétaire; M^{me} Martine Leduc, trésorière et les conseillers Umberto di Genova, Audette Thibault, Régine Daigle, Guy Baril, Claude Ouimet, Pierre Grondin et Joseph Zara. Comme de nombreux autres aînés, ces personnes font beaucoup de travail bénévole et font preuve d'un grand dévouement et générosité.

Le projet de loi C-274 est pleinement justifié. Cette journée aurait dû être établie depuis longtemps. Heureusement, certaines provinces et municipalités, ainsi que de nombreux organismes et foyers de personnes âgées célèbrent déjà officiellement une journée des grands-parents. Je pense donc que le moment est venu de reconnaître officiellement le deuxième dimanche de septembre de chaque année pour rendre hommage aux aînés et particulièrement aux grands-parents.

Il faut souligner qu'en 1978, le président américain, Jimmy Carter, a déterminé que le premier dimanche après la Fête du travail servirait à rendre hommage aux grands-parents. Une grand-mère dynamique et remarquable de West Virginia, Marion McQuade, avait lutté pendant des années pour qu'une journée spéciale soit consacrée aux personnes âgées aux États-Unis. J'espère que le Canada pourra s'inspirer de cet exemple et agir dans le même sens.

Le premier rôle en cette matière incombe au gouvernement et notamment au ministre du Patrimoine canadien. Les grands-parents jouent un rôle extrêmement important auprès de leurs petits-enfants, particulièrement pendant la période de l'enfance et de l'adolescence de ceux-ci.

Les aînés représentent une partie de plus en plus importante de la population. On estime que leur nombre augmentera de 40 p. 100 d'ici les 15 prochaines années. Le gouvernement doit donc poser des gestes concrets pour reconnaître leur apport considérable à la société. Malheureusement, le gouvernement libéral, malgré ses promesses, n'a en aucune façon amélioré le sort des personnes âgées.

• (1820)

Au contraire, des coupures aux crédits d'impôts à l'égard de ces personnes ont été effectuées et, connaissant la philosophie et les orientations de ce gouvernement, il est plus que probable que d'autres reculs auront lieu, notamment au niveau des prestations de la sécurité de la vieillesse.

De plus, je demande au gouvernement de ne pas continuer à diminuer les subventions aux organismes qui financent les personnes âgées, particulièrement le financement des programmes tels que Nouveaux Horizons.

Depuis deux ans, j'ai le grand bonheur d'être grand-père. En effet, l'épouse de mon fils aîné a donné naissance à la petite Olivia en 1993 quand je me trouvais en campagne électorale. Toute ma famille, y compris la petite, m'a beaucoup aidé à ce moment-là. Une des choses que je regrette, c'est que mon travail parlementaire ne me permette pas de consacrer beaucoup de temps à jouer et à prendre soin de ma petite-fille Olivia.

Selon des statistiques récentes, 90 p. 100 de tous les enfants ont au moins un grand-parent vivant. Malheureusement, dans mon cas personnel, mes grands-parents sont décédés avant ma naissance. Même mes parents ont disparu quand j'avais 11 ans, dans le cas de ma mère, et 13 ans dans le cas de mon père. Il faut noter qu'au Chili, pays en voie de développement, il y a un demi-siècle, l'espoir de vie n'était pas très élevé.

Le fait de ne pas avoir eu de grands-parents ne m'a pas empêché de comprendre et de valoriser le rôle essentiel que ceux-ci jouent au sein des familles et dans la société, que l'on soit un enfant, un adolescent ou un adulte. Ils constituent un facteur de stabilité, de pérennité, de transmission de certaines valeurs fondamentales qu'il faut préserver. Aujourd'hui, avec l'éclatement de certains couples, le rôle des grands-parents est encore plus important. Dans certains cas, ce sont eux qui éduquent ou prennent soin de leurs petits-enfants.

Trois Canadiens sur quatre âgés de 65 ans ou plus sont des grands-parents. Naturellement, ce n'est pas nécessaire d'avoir plus de 65 ans pour être grand-parent. Il y en a aujourd'hui qui sont même dans la quarantaine ou la cinquantaine.

Je suis fier de signaler que le Québec a reconnu officiellement le rôle des grands-parents à l'article 611 du Code civil qui se lit comme suit: «Les père et mère ne peuvent sans motifs graves faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands-parents.»

Cette disposition reconnaît donc aux grands-parents le droit de visiter et sortir leurs petits-enfants. À défaut d'entente entre les parties, les modalités de ces relations sont réglées par le tribunal. Dans tous les cas, le juge tiendra compte prioritairement de l'intérêt des enfants et les consultera au besoin.

Les grands-parents se soucient beaucoup du bonheur et du bien-être des enfants et font tout ce dont ils sont capables pour leur ouvrir le chemin vers un monde meilleur.

Pour tous ces motifs, j'appuie avec enthousiasme le projet de loi C-274.